

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L' Abeille.

9me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

9me Année

VOL. IX.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 21 MARS 1861

No. 21.

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION.

(Suite.)

Les Anglais eux-mêmes, quoique sagement obstinés dans leurs usages, commencent aussi à imiter la France : ce qui leur arrive plus souvent qu'on ne le croit et qu'ils ne le croient eux-mêmes, si je ne me trompe. Contemplez les piédestaux de leurs statues modernes ; vous n'y trouverez plus le goût sévère qui grava les épitaphes de Newton et de Christophe Wren. Au lieu de ce noble laconisme, vous lirez des histoires en langue vulgaire. Le maître condamné à bavarder, pleure la langue dont il tenait ce beau style qui avait un nom entre tous les autres styles, et qui, de la pierre où ils'était établi, s'élançait dans la mémoire de tous les hommes.

Après avoir été l'instrument de la civilisation, il ne manquait plus au latin qu'un genre de gloire, qu'il s'acquît en devenant, lorsqu'il en fut temps, la langue de la science. Les génies créateurs l'adoptèrent pour communiquer au monde leurs grandes pensées. Copernic, Kepler, Descartes, Newton et cent autres très importants encore, quoique moins célèbres, ont écrit en latin. Toutes les autres langues, quoique cultivées et comprises se faisaient pendant dans les monuments antiques et très-probablement pour toujours.

Nous ne prétendons pas que l'instruction doive se renfermer entièrement dans l'étude des langues anciennes et l'imitation des auteurs grecs et latins : nous avons seulement voulu poser le principe. Si les études classiques ont leurs abus, c'est la faute des maîtres, et non la faute de la règle. Il est certain que les langues grecque et latine diffèrent complètement des langues modernes pour la forme et pour l'esprit, que nos mœurs et nos croyances diffèrent encore plus des mœurs et des croyances des peuples païens et que l'admiration trop exclusive des chefs-d'œuvre de l'antiquité a nui sous plusieurs rapports aux progrès de l'art, en enchaînant l'essor du génie mais qu'en doit-on conclure ? qu'il faille renoncer à l'étude des lettres grecque et latine ? cela n'est pas possible : car le

présent ne vit que du passé, et briser la chaîne des temps, qu'est-ce, si non tarir la source d'un fleuve ? Étudions les anciens dans ce que la nature a de vrai et d'immuable, étudions les pour apprendre à fuir mieux : c'est ainsi que en observant la loi de la tradition, nous concilierons l'ordre et la liberté.

Les études classiques se divisent en grammaire, rhétorique et philosophie. Cette division est fondée sur la nature : on commence par les mots et l'on finit par les pensées. La grammaire a pour objet les mots, la correction. La fin de la rhétorique est de former le goût et de donner le sentiment du beau, en exerçant l'esprit sur ce qu'il y a de plus parfait en littérature. La philosophie est le complément des études : elle a pour objet la réflexion. Suivant quelques auteurs, la philosophie devrait précéder la rhétorique, au moins en partie, parce qu'avant d'apprendre à faire un discours, il faut avoir appris à raisonner. Cela nous semble peu fondé, parce que, entre autres raisons, la rhétorique bien entendue a moins pour objet d'exercer le raisonnement dans les élèves que de perfectionner leur goût et leur style ; et, pour cela, la raison naturelle suffit.

Quant à la durée des études, elle est également déterminée par la nature, et doit évidemment correspondre au nombre d'années nécessaires pour l'entier développement des facultés de l'intelligence. Ce qui pourrait seulement faire question, c'est l'âge auquel il faut commencer. Il nous semble qu'on ne saurait commencer de trop bonne heure.

Adeo in teneris consuescere multum est !

(Virgile.)

Tant de nos premiers ans l'habitude a de force !

C'est l'avis de Quintilien. “ Quelques-uns, dit-il (Instit. orat., liv. I, ch. 1), ont pensé que les études de l'enfant ne devraient commencer qu'à sept ans, parce que ce n'est guère qu'à cette âge qu'on a le degré d'intelligence et la force d'application convenable pour apprendre. Mais ceux-là pensent plus sagement, qui veulent qu'aucun âge ne soit privé de soins : de ce nombre est Chrysippe, qui, tout en accordant trois ans aux gouver-

nantes est d'avis qu'elles s'appliquent à faire germer dès cet âge les meilleurs principes dans le cœur des enfants. Or, pourquoi la culture de l'esprit ne trouverait-elle pas place dans un âge qui appartient déjà à la morale ? Je sais que, pendant tout le temps dont je parle, on obtiendra à peine ce qu'une seule année donnera dans la suite. Mais il me semble que ceux que je combats ont voulu encore plus ménager les maîtres que les élèves dans cette partie de l'éducation. Après tout, que pourront faire de mieux les enfants, du moment qu'ils commencent à parler ? Car, enfin, faut-il qu'ils fassent quelque chose. Or, pourquoi dédaignerait-on, si petit qu'il soit, le gain qu'on peut faire jusqu'à sept ans ? En effet, si peu que rapporte le premier âge, l'enfant ne laissera pas d'être à sept ans capable d'études plus fortes que si l'on eût attendu jusque-là pour commencer.

Ce bénéfice, accumulé chaque année formera avec du temps un capital, qui, prélevé sur l'enfance, sera autant de gagné sur l'adolescence. Appliquons la même règle aux années suivantes, afin qu'aucun âge ne soit arriéré dans les études qui lui sont propres. Hâtons-nous donc de mettre à profit les premières années, avec d'autant plus de raison que les commencements de l'instruction ne portent que sur une seule faculté, la mémoire ; que non-seulement les enfants en ont déjà, mais qu'ils en ont eux-mêmes beaucoup plus que nous. Toute fois je connais trop la portée de chaque âge, pour vouloir qu'on tourmente tout d'abord un enfant, et qu'on exige de lui une application qui ne laisse rien à délibérer. Car il faut bien prendre garde de lui faire haïr l'étude dans un temps où il est encore incapable de l'aimer, de peur que la répugnance ne se prolonge au-delà des premières années avec le souvenir de l'amertume qu'il aura une fois sentie.”

Méthode.—L'imperfection des études et l'impossibilité de les compléter ultérieurement ont toujours pour cause le défaut d'ordre et de continuité.— Pourquoi, par exemple, les personnes qui n'ont point appris l'orthographe dans l'âge où on l'apprend sans sa-

voir comment, parviennent-elles rarement à réparer plus tard ce défaut d'instruction ? C'est que rien ne supplée le temps, l'opportunité de chaque âge et l'ordre naturel du développement des facultés de l'âme.

L'habitude est pour moitié dans la science, et le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui. Aussi faut-il ranger parmi les inventions du charlatanisme et les principaux abus à éviter, toutes ces méthodes abrégatives qui n'ont pour but que de flatter l'ignorance ou la vanité des parents.

Les esprits précoces, formés par ces méthodes, n'arrivent presque jamais à maturité. "On les reconnaît, dit encore le judicieux Quintilien, à leur facilité à faire de petites choses; mais leur force est toute superficielle: elle ne s'appuie pas sur de profondes racines et ressemble à ces semences tombées à fleur de terre, qui lèvent incontinent, et dont les petites herbes ne produisent que des épis vides avant le temps de la moisson. Cela plaît dans l'enfance, à cause du contraste; mais tout-à-coup les progrès s'arrêtent et le charme s'évanouit."

Nous signalerons encore l'abus des premiers germes de la réflexion, qui consiste à substituer l'habitude des abstractions métaphysiques à la naïveté et à la spontanéité de l'enfance, et la manie de l'universalité, qui aboutit ordinairement à la médiocrité en toutes choses. En général la nature, que l'on invoque sans cesse, et qu'on devrait mieux étudier, est le guide le plus sûr qu'on puisse suivre dans tout ce qui regarde l'éducation.

On attribue vulgairement à Charlemagne la fondation de l'Université de Paris. Il est vrai que Charlemagne releva les écoles publiques, et fonda dans son palais même, probablement à dix-huit-Chapelle, l'école nommée *palatine*; mais on pourrait aussi bien remonter jusqu'aux Druides ou aux Phocéens de Marseille, car les Druides avaient aussi leurs écoles et les Phocéens avaient importé dans la Gaule les arts et la civilisation de la Grèce. La vérité est que l'Université de Paris, comme tant d'autres institutions, est née du temps et de la force des choses. Charlemagne développa l'œuvre de l'Eglise et doit être regardé, à juste titre, comme le restaurateur des lettres dans l'occident; mais ce n'est guères que sous les premiers Capétiens, à l'époque où Paris commença à être considérée véritablement comme la capitale de la France, que les diverses branches des connaissances humaines tendirent à se réunir, et que les savants sentirent le besoin de former, sous le nom d'*Université*, un corps,

une compagnie, qui eut bientôt une organisation, un chef et des réglemens. C'est dans une ordonnance de Philippe-Auguste, de l'an 1200, qu'il est fait mention, pour la première fois, de ce corps.

Disons d'abord ce que c'était que l'Université comme corporation, et telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous.

L'Université était composée de quatre facultés: la *faculté des arts*, qui enseignait la grammaire latine et grecque, la rhétorique et la philosophie; la *faculté de théologie*; la *faculté de droit*; la *faculté de médecine*.

La *faculté des arts* était composée de quatre nations, subdivisées en tribus ou provinces. Ces quatre nations étaient: la nation de *France*, dite *honoranda Gallorum natio*; la nation de *Picardie*, *fidelissima Picardorum natio*; la nation de *Normandie*, *veneranda Normandorum natio*; la nation d'*Allemagne*, *constantissima Germanorum natio*. Au moyen de cette division des écoles en nations et tribus, les jeunes gens qui accouraient, de tous les royaumes voisins, à la source de l'instruction, retrouvaient, parmi leurs compatriotes, les mœurs et les coutumes de leur pays.

Le chef de l'université s'appelait *recteur*. Il présidait le tribunal de l'Université qui se tenait le premier samedi de chaque mois; il avait pour conseillers les *doyens* des facultés de théologie, de droit et de médecine, et les *procureurs* des quatre nations qui composaient la faculté des arts; un *procureur syndic* assistait au conseil comme partie publique.

Le recteur était élu quatre fois l'an, et avait l'honneur de haranguer le roi au nom de l'Université, dans la cérémonie du *cierge* à la Chandeleur, et dans les événements extraordinaires. Il était toujours accompagné de sergents ou bedeaux portant des masses d'argent.

L'habit de cérémonie du recteur était une robe violette; une ceinture de soie de même couleur, avec des glands soie et or; un cordon violet passé en baudrier de gauche à droite, d'où pendait une bourse, appelée *escarcelle*, de velours violet, avec un mantelet d'hermine sur les épaules, et un bonnet carré violet.

La bénédiction de licence avec la puissance d'enseigner était donnée par les chanceliers de *Notre-Dame* et de *Sainte-Geneviève*, qui étaient aussi *chanceliers de l'Université*.

La faculté des arts avait un grand nombre de *collèges*, qui se divisaient en *grands* et en *petits*. Les premiers étaient appelés *collèges de plein exercice*, à la différence des seconds où l'on n'enseignait que la philosophie.

Telle était, à peu près, la constitution de l'Université peu de temps après sa formation.

(A continuer.)

L'ABELLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 21 MARS 1861.

La SAINT PATRICE.

Lundi, nos compatriotes Irlandais se pressaient en foule dans l'enceinte de leur Eglise pour y prier leur bien-aimé patron, St. Patrice. L'intérieur de l'Eglise était bien décoré, et un chœur de voix choisies et bien exercées chanta une belle messe en musique. Mgr. l'Administrateur ainsi que la plupart des prêtres de la ville assistaient à la messe solennelle qui fut célébrée par Mr. A. Racine, assisté de MM. Gleason et Murphy. Un sermon de circonstance fut prêché par M. Kelly.

Il y eut, le même jour, une grande soirée à la Salle Musicale.

Nos confrères Irlandais ont pu assister, comme les années précédentes, à la grand'messe et unir leurs prières à celles de leurs nombreux compatriotes pour le bonheur et la prospérité de leur mère-patrie et de leur mère adoptive.

NOUVELLES LOCALES.

On a ressenti à Beauport, à Saint Jean-Port-Joli et à la Malbaie, les secousses d'un tremblement de terre. Ces secousses sont, dit-on, assez fréquentes cet hiver, à la Malbaie.

Un petit bateau à vapeur peut, depuis plusieurs jours, voyager sans péril entre Québec et la pointe-Lévy.

M. T. Pope, maire actuel, s'étant démis de sa charge de conseiller de ville pour le quartier St Louis, le Dr. Marsden a été élu à sa place.

Son Ex. le Gouverneur a ouvert le Parlement samedi à trois heures.

La température, qui s'était montrée très-douce pendant ce mois, nous fait éprouver maintenant les rigueurs d'un second hiver. Avant ces jours de froid, on avait déjà commencé à faire du sucre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Mgr. l'Evêque d'Orléans a répondu à la brochure *la France, Rome, et l'Italie* et Mgr. de Poitiers a publié un mandement

dans le quel il flétrit cet opuscule de M. de la Guéonnière. Le littérateur M. Poujoulat a aussi imité leur exemple : dans son pamphlet, il démontre clairement entr'autres idées que la brochure, interprète de l'empereur tout en paraissant reconnaître la souveraineté spirituelle du pape, ne tend à rien moins qu'à paralyser son action, en voulant mettre le pape sous la dépendance du roi d'Italie et en faire ainsi "un patriarche Bysantin." Le mandement de Mgr. de Poitiers, où il semble comparer le gouvernement Français à celui de Ponce-Pilate va dit-on, être présenté au conseil d'Etat. Les conclusions du mandement sont très-énergiques : voici celles qui précèdent la demande de nouvelles prières :

Art. 1er. Nous rejetons, censurons et réprouvons les accusations d'ingratitude, d'entêtement, d'injustice, d'esprit de parti et autres allégations outrageantes envers le Pontife romain et envers le clergé français, contenus dans la brochure sus-nommée.

Art. 2. Nous recommandons aux fidèles de se tenir en garde contre toutes les assertions impies et calomnieuses d'une partie de la presse périodique au sujet des événements actuels, envisagés dans leurs rapports avec la religion et l'Eglise.

Le projet d'adresse que le sénat Français a fait en réponse au discours du trône, en voulant encourager la politique impériale, a mécontenté tout le monde : les partisans de l'unité italienne, parcequ'il veut le pouvoir temporel du pape, les catholiques sincères, parcequ'il approuve la politique de l'Empereur dans les affaires de Rome. Cette adresse va exciter de vives discussions au Sénat.

Les Piémontais signalent toujours leur pouvoir en Italie par les scènes de la barbarie la plus révolante. A Naples, ils viennent de déclarer la guerre aux institutions religieuses et de supprimer les couvents. Cet acte a soulevé plusieurs insurrexions dans la ville et a Portici. Quant à Messine, le siège doit en commencer bientôt : le commandant de la place est encouragé par François II à se défendre vaillamment.

Les puissances Européennes n'ont encore rien arrêté sur les affaires de Syrie, ayant remis leur conférence. La presse Anglaise qui s'élève encore contre l'occupation de l'armée Française en cette province, voit aussi de mauvais œil l'intervention de la France à Rome : les troupes françaises doivent néanmoins continuer à protéger le Pape.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

A. Michaud, *en amplification.*

SECONDE.

J. Pérusse, *en vers latins.*

TROISIÈME.

Th. Jobin, *en vers latins.*

QUATRIÈME.

E. Couture, *en theme grec.*

CINQUIÈME.

Moffat *en version latine.*

SIXIÈME.

J. Belleau, N. Paquet et E. Labrecque (2 fois) *en leçons.*

J. B. Blouin, *en français.*

SEPTIÈME.

C. Darveau, *en version latine.*

HUITIÈME.

J. Ballantyne, *en français.*

D É C È S.

Décédé, à la Pointe-Lévy, le 15 du courant, à l'âge de 10 ans Arthur Legendre, fils de Félix Legendre, écuyer arpenteur. Il était élève externe du Collège de N. D. de Lévy ; son enterrement a eu lieu lundi matin. C'est le second élève enlevé par la mort depuis le commencement de l'année scolaire.

COMMENT NOS PÈRES CÉLÉBRAIENT LA SAINT-JOSEPH.

Dans un temps où on n'étudiait l'histoire du Canada que lorsqu'on n'avait pas d'autre chose à faire, on a pu se demander si Saint-Joseph a jamais été choisi canoniquement comme premier patron du pays, et même si sa fête a été célébrée plus pompeusement qu'aujourd'hui. Heureusement que depuis quelques années nos bibliothèques se sont tellement enrichies et multipliées, que souvent ce qui pouvait être un mystère alors n'offre plus guères l'ombre d'un doute. D'abord, que Saint-Joseph ait été dès le commencement de la colonie, le premier patron du Canada, c'est ce que plusieurs passages de nos documents anciens attestent clairement, entre autres les Relations et le Journal des Jésuites. Mais le plus ancien et le plus explicite sur le choix de Saint-Joseph pour patron, c'est un fragment des mémoires du P. Joseph Le Caron, récollet. Ce fragment nous a été conservé par le P. Leclercq (1) : " Nous avons fait, dit-il, une grande solennité, où tous les habitants se sont trouvés, et plusieurs sauvages, par un vœu que nous avons fait à Saint-Joseph, que nous avons choisi pour le Patron du pays et protecteur de cette église naissante." Ce mémoire fut envoyé au Père Provincial des Récollets en 1624. (2) Donc, dès cette année 1624, Saint-Joseph était choisi dans les formes pour principal

ou premier patron de toute la Nouvelle-France. C'est ce qui est encore prouvé surabondamment par les quelques détails que nous nous permettons de donner ici sur la manière dont on célébrait alors, ou peu après, la fête de ce grand Saint.

La Relation de 1637 est celle qui nous donne là-dessus les détails les plus circonstanciés. Elle renferme même une figure assez grossière du feu d'artifice que l'on ajoutait assez souvent au feu de joie annuel. (3)

" La fête du glorieux patriarche Saint-Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays ; la veille de ce jour, qui nous est si cher, on arbora le drapeau, et fit-on jouer le canon, comme j'ai dit ci-dessus. Monsieur le Gouverneur fit faire des feux de réjouissance, aussi pleins d'artifice que j'en aie guère vu en France. D'un côté, on avait dressé un pan sur lequel paraissait le nom de S. Joseph en lumières ; au-dessus de ce nom sacré, brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux, qui firent merveille. On avait mis derrière cette première invention quatorze grosses fusées, qu'on fit enlever les unes après les autres, avec l'étonnement des Français et bien plus des sauvages, qui n'avaient jamais rien vu de semblable ; ils admiraient la pluie d'or, ou de feu, et les étoiles qui retombaient de fort haut, le feu des fusées se portant tantôt tout droit, maintenant comme en arcade, et toujours bien haut dans l'air.

Assez proche de là, on avait dressé un petit château, fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs ; il était flanqué de quatre tourelles remplies de chandelles à feu, qui faisaient voir par leur clarté toute cette petite batterie à découvert. Il y avait autour de cette machine seize grosses lances à feu, revêtues de saussissons. Aux quatre coins d'icelle, on voyait quatre roves montantes et une autre plus grande au-dessus du château, qui tournait autour d'une croix à feu, éclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisaient paraître comme toute couverte de diamants. De plus on avait mis autour de cette forteresse, à égales distances, quatre grosses trompes, d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux, sortant six à six avec une juste distance, et quatre douzaines de fusées, qui se devaient enlever douze à la fois.

Le Sieur Bourbon avait dressé cette machine, et le sieur de Beaulieu avait

(1) Premier Etablissement de la Foi, vol. I, p. 287.
(2) Ibid. p. 262.

(3) M. A. Côté a eu l'obligeance de nous prêter le fac simile qu'il en a fait faire lors de la réimpression des Relations, en 1858.

composé les feux d'artifice. Sur le soir, Monsieur le Gouverneur et Monsieur de l'Isle, et tous nos Messieurs sortirent du fort, et s'en vinrent auprès de l'Eglise, au lieu destiné pour ces feux de joie. Tous les habitants de la Nouvelle-France, voisins de Québec, se trouvèrent à cette réjouissance ; les ténèbres de la nuit ayant couvert le ciel et la terre, le sieur de Beaulieu présenta un boute-feu à Monsieur le Gouverneur, qui alluma cette machine, et fit dire aux Sauvages, notamment aux Hurons, que les Français étaient plus puissants que les démons, qu'ils commandaient au feu, et que, s'ils voulaient brûler les bourgades de leurs ennemis, qu'ils auraient bientôt fait.

Le jour de la fête, notre Eglise fut remplie de monde et de dévotion, comme en un jour de Pâques, chacun bénissant Dieu de nous avoir donné pour protecteur le protecteur et l'ange gardien (pour ainsi dire) de Jésus-Christ son fils. C'est, à mon avis, par sa faveur et par ses mérites, que les habitants de la Nouvelle-France demeurant sur les rives du grand fleuve Saint-Laurent, ont résolu de recevoir toutes les bonnes coutumes de l'ancienne, et de refuser l'entrée aux mauvaises.

Le Journal des Jésuites vient encore confirmer à plusieurs reprises l'existence du même usage. "Le dix-huit [mais 1646] veille de la Saint-Joseph, entre sept et huit heures du soir, se fit le feu de joie de la Saint-Joseph. M. le Gouverneur nous vint quérir. Nous soupions ; le P. Vimont y alla, qui fit mes excuses sur quelque incommodité que j'avais. M. le Gouverneur mit le feu ; les soldats firent trois salves, et quatre coups de canon furent tirés. Il y eut aussi quelque fusée."

"Le dix-neuf, quand on sonna l'Angelus, on tira un coup de canon, et à la messe, à l'élévation, trois ou quatre, avec quelques salves de mousquets. La grande messe se commença sur les dix heures, et les vêpres ensuite.... Les complies se dirent entre deux et trois, le sermon ensuite ; puis on alla aux Ursulines faire le salut de Saint-Joseph."

L'année suivante, "on ne fit point de feu de joie comme de coutume ; j'en fus (4) une partie cause, ne goûtant guère cette cérémonie, qui n'avait aucune dévotion qui l'accompagnât, et me semblait qu'un salut en l'honneur du Saint était meilleur, comme en effet il fut fait la veille à la paroisse, et le jour aux Ursulines, où le *Hic vir despicies* fut chanté en musique etc...."

En 1649, "on refit le feu, la veille de Saint-Joseph, mais on sépara le matériel d'avec le spirituel : on fit le salut sur les

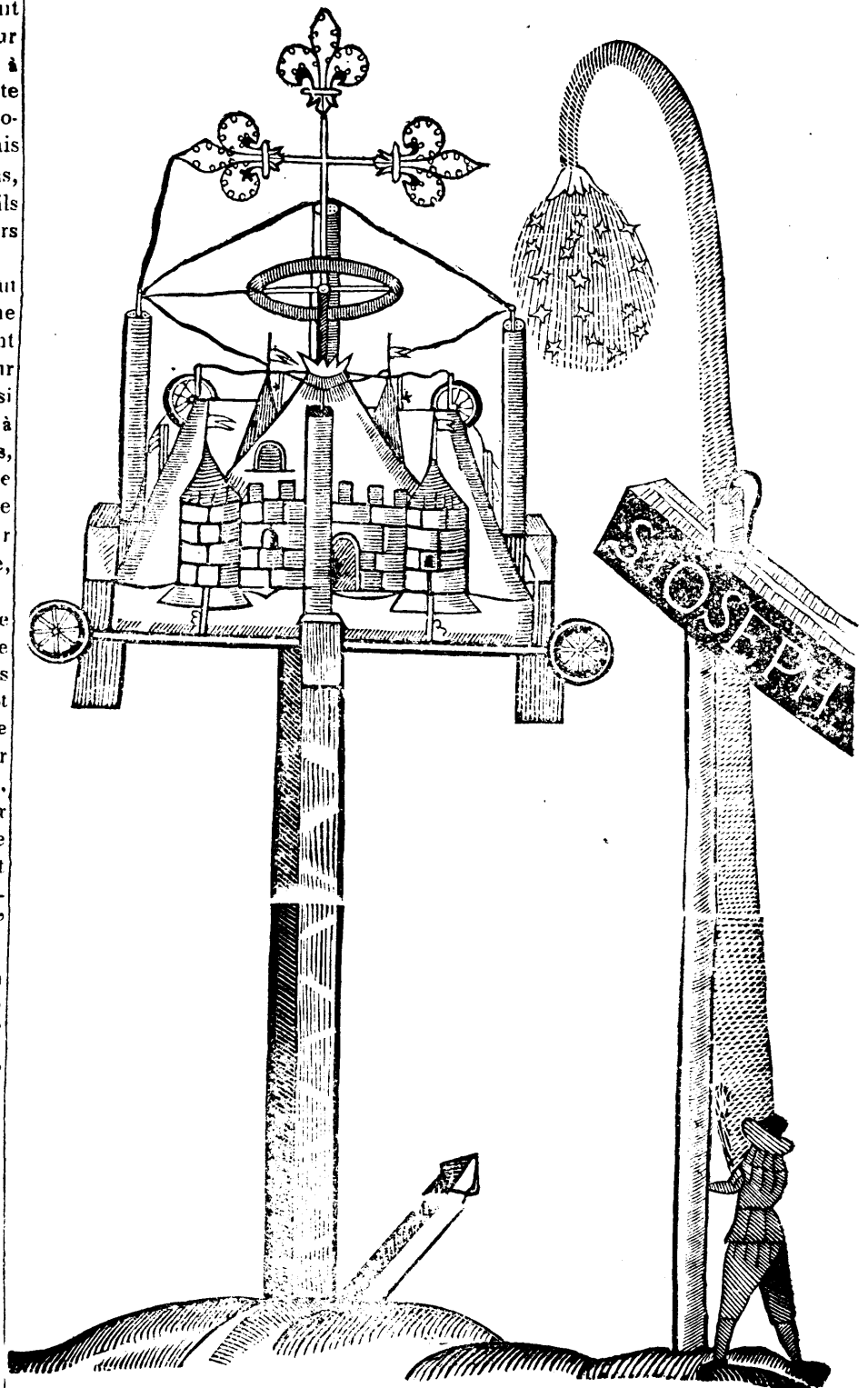
six heures, et, sur les sept heures M. le Gouverneur me vint prier de m'y trouver, (5) et voulut que j'y misse le feu ; je l'y mis."

En 1661, "il y eut trois feux le soir (nos

(5) C'est encore le même Père qui parle.

écoliers, M. Couillard et les Ursulines)."

Ces citations montrent d'abord avec quelle solennité on célébrait la Saint-Joseph, et de plus on y trouve assez souvent le titre de premier patron donné à ce Saint en vertu du choix qu'on en avait fait du temps même des Pères Récollets.



La CINQUIEME livraison du
GRANSONNIER
DES COLLEGES
MISE EN MUSIQUE
est en vente au Bureau de l'Abeille et
chez quelques libraires.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable l'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

GEORGES ROY, Gérant

(4) C'est le P. Jérôme Lalement qui parle ici.